

CLAUDE TILLIER ET LES FLOTTEURS

Votre serviteur, Jacques Brèchedent

Claude Tillier a souvent affirmé, de façon péremptoire, sa position dans son parcours de pamphlétaire. Ainsi l'affirme-t-il clairement dans sa *Chronique de Clamecy*, un pamphlet qu'il consacre aux flotteurs en 1841 : « *Tant que nous aurons un souffle de voix dans la poitrine, tant que nous aurons une goutte d'encre au bout de notre plume, nous réclamerons pour le peuple l'exercice des droits politiques*¹ ».

Même si sa famille appartient, de fait, à la petite bourgeoisie provinciale, Tillier a très tôt choisi son camp : ce fut celui des petites gens, des humbles contre les puissants, les notables, « *les personnages empanachés* » comme il disait. Il revendique farouchement cette appartenance de cœur.

*J'ai toujours pris parti pour le faible contre le fort, toujours demeuré sous les tentes déchirées des vaincus, et couché à leur dur bivouac*².

Les tout premiers pamphlets du maître d'école clamecycois témoignent de sa solidarité spontanée envers le peuple, avec en corollaire sa défiance - voire son dégoût – pour la classe qui les domine, la bourgeoisie... « Hommes de robe, de finances, de comptoir »...catégorie de « gens comme il faut »... « des magistrats qui représentent le peuple et qui le méprisent » .

*Le peuple, c'est la nation tout entière moins un je ne sais quoi qui s'appelle la bourgeoisie ; la bourgeoisie, au contraire, c'est une difformité du peuple ; c'est une verrue sur son front ; c'est, si vous l'aimez mieux, un pou qui fait le beau sur son oreille.*³

Prenant le contre-pied des nantis qui à l'envi méprisent le peuple, Tillier aime discréditer la bourgeoisie pour mieux valoriser le rôle des artisans et des travailleurs qui œuvrent de leurs mains à forger la prospérité du pays. C'est la sueur qui perle de leur front, qui selon lui vaut de l'or.

La bourgeoisie a sans doute son mérite ; elle a des pantalons à sous-pieds qui vont bien ; elle fume des cigares de la Havane ; mais nous aussi, nous avons notre mérite : c'est nous qui travaillons, qui produisons ; chaque goutte de sueur qui tombe de notre front, c'est une goutte d'or.

Si la France est riche, forte, enviée et respectée, c'est au peuple qu'elle le doit.

*Vos canaux, vos belles routes, vos chemins de fer, les canons qui vous défendent, ces vaisseaux qui vont faire respecter le nom français sur tous les rivages, c'est à nous que vous les devez ; car, sans nous, toutes ces belles choses ne seraient que des morceaux de papier dans vos cartons.*⁴

1 Il s'agit essentiellement de la revendication du suffrage universel, qu'il venait d'exposer dans ses *Lettres au Système sur la Réforme Electorale*, parues dans le journal *L'Association* de janvier, février et mars 1841.

2 *Du Pamphlet*, août 1843.

3 *Un Flotteur à la Majorité du Conseil Municipal de Clamecy*, sept.1840

4 *Ibidem*

C'est donc sans surprise qu'en avril 1841 on le voit endosser sa robe d'avocat du peuple et rédiger une longue et vigoureuse « **Chronique de Clamecy**⁵ », comme il l'intitule, dans laquelle il s'enflamme contre les dures conditions de travail des floteurs, dénonce les injustices dont ils sont victimes et se fait le porte-parole de leur grève, celle de mars et avril 1841, qui sera la plus longue de leur histoire⁶.

Amédée Dunois-Catonné⁷, à qui l'on doit en 1907 dans un bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy la première publication de cet article oublié de Claude Tillier, souligne néanmoins que, malgré son attachement viscéral à la cause du petit peuple, le pamphlétaire clamecycois ne s'est (en dehors de cette « Chronique ») pas épanché outre mesure sur le sort des floteurs : peut-être, suggère-t-il, par son appartenance à un quartier plus aisé, celui de la ville haute, où il était né et avait vécu , le quartier du Grand Marché et de la rue des Moulins, loin du faubourg de Bethléem, le quartier des floteurs qualifié de révolutionnaire⁸. Les floteurs eux-mêmes ne fréquentaient guère la ville haute, si ce n'est le jour de la Saint-Nicolas, pour se rendre à la messe solennelle dédiée au saint patron de leur confrérie en la collégiale de Clamecy. J'ajouterai, pour ma part, qu'en raison de sa trop courte vie l'occasion n'avait sans doute pu se présenter à Claude Tillier d'imaginer un floteur de « Bethléem » comme héros possible d'une troisième fiction romanesque sous sa plume.

L'idée ne lui aurait sans doute pas déplu.

On sait, en outre, qu'à partir de juin 1841 il est établi à Nevers où son destin de pamphlétaire va désormais s'accomplir dans sa pleine mesure. Or, la cité des ducs est à près de vingt lieues de la cité des floteurs...

Le fait est que son premier roman, *Mon Oncle benjamin*, ne recèle aucune allusion, de près ou de loin, à l'existence des floteurs, et que son deuxième roman : *Belle-Plante et Cornélius* évoque le flottage dans quelques lignes à peine, situées dans les tout premiers chapitres ; encore ne dépeignent-elles que l'aspect de la rivière, plus que l'activité des floteurs proprement dite. Ainsi au promeneur amoureux de la nature, et en recherche d'un

5 Parue en feuilleton dans *L'Association* du 18 avril 1841. Claude Tillier deviendra le rédacteur en chef du journal neversois le 7 juin suivant.

6 La grève ou, comme on le disait alors, la « coalition » était un délit puni d'emprisonnement. Aussi Tillier aura-t-il (dans la suite de son article) la précaution d'écrire : « Les floteurs unis, *mais non coalisés*... »

Plus de 1.000 coalitions, avec plus de 6.000 prévenus, furent poursuivis sous la monarchie de Juillet (note d'Amédée Dunois-Catonné).

Il faudra attendre 1864 pour que la grève soit progressivement légalisée et 1884 pour que la loi Waldeck-Rousseau autorise les syndicats.

7 Amédée Dunois-Catonné, écrivain, journaliste, homme politique de gauche, né le 16-12-1878 à Moulins-Engilbert (Nièvre), mort en déportation à Bergen-Belsen en février 1945. A partir de 1911, il collabore avec Jaurès (sera présent à ses côtés le jour de son assassinat), devient en 1918 rédacteur en chef du journal *L'Humanité*. Grâce à ses recherches sur Claude Tillier, il convient de le considérer comme le premier (avant Marius Gérin) à avoir sorti le pamphlétaire clamecycois de l'oubli dans lequel il était tombé en France, depuis sa mort à Nevers en octobre 1844. A l'appui, on peut citer notamment sa conférence « *sur Claude Tillier* » prononcée par lui à l'Hôtel de ville de Clamecy le 2 février 1901 (reprise en feuilleton dans *L'Echo de Clamecy* du 16 juin au 10 novembre 1901). Nous devons en outre à Amédée Dunois la découverte du 1er Pamphlet de Claude Tillier : *le Pamphlet-Pétition* adressé aux membres du Conseil municipal de Clamecy (1832) ainsi que la publication annotée de la *Chronique de Clamecy* d'avril 1841, sur les floteurs (SSAC, bulletin 1907). Ces deux pamphlets ne figuraient ni dans l'édition Sionest de 1846, ni dans l'édition critique de Marius Gérin en 1906. Elle se trouve, en revanche, insérée dans l'édition des œuvres complètes de Tillier publiée par Roger Martin (Ed. Slatkine, Genève, 1985).

8 Durant plus de trois siècles le travail des floteurs de Clamecy et des environs permit d'alimenter en bois de chauffage la capitale, jusqu'à ce que ce combustible fût supplanté par la houille. Troubles et émeutes jalonnent l'histoire des floteurs contre lesquels la troupe eut à de multiples reprises obligation d'intervenir .

joli paysage à crayonner dans son album, conseille-t-il de se rendre dans le village d'Armes, à l'automne, saison où les couleurs sont magnifiées par la lumière :

Or donc, partez de Clamecy par un de ces délicieux beaux jours. Je vous dis cela parce qu'alors la flotte a cessé et que l'Yonne est débarrassée de ces grandes piles de bois grisâtres qui donnent à sa vallée l'odeur de moisi et l'aspect prosaïque d'un chantier.

Voici un deuxième extrait de *Belle-Plante* dans lequel Tillier fait allusion à l'Yonne encore, au pertuis d'Armes :

Vers le milieu de cette avenue de maisons, vous rencontrerez le pertuis d'Armes, le premier de cette longue série de pertuis qui donnent à l'Yonne une navigation factice de quelques heures par semaine. La rivière, arrêtée tout-à-coup par cette porte que les marchands de bois ont fermée devant elle, s'épanche à grand bruit, en disant mille injures au commerce⁹, sur les pierres herbeuses et vertes de l'écluse, et retombe en deux blanches nappes dans la fosse du pertuis. Le reste du fleuve passe par un joli biez qui côtoie la route.

Il est néanmoins important de signaler que lorsqu'il entame sa carrière de pamphlétaire, c'est spontanément vers la population des floteurs que va se tourner Claude Tillier, qui signe deux de ses premiers pamphlets du pseudonyme de « Jacques¹⁰ Brèchedent », ou « le floteur Brèchedent ¹¹ ». N'est-ce pas là en effet une manière d'affirmer haut et fort son appartenance à ce petit peuple turbulent de Clamecy dont il partage le même esprit d'indépendance, la même intrépidité, la même indignation devant l'injustice, le même instinct à braver les obstacles et à défier l'autorité ? Dans ces premiers pamphlets¹² justement il ne manque pas d'égratigner les autorités locales en la personne de M. Dupin, le député royaliste, ainsi que M. Paillet, juge de paix à Clamecy (le même qui l'avait gratifié de huit jours d'emprisonnement en 1835, pour outrage à magistrat) et qu'il continue d'épingler, non sans humour, dans les premières lignes de sa chronique de Clamecy d'avril 1841, tout entière consacrée aux floteurs, et sur laquelle nous revenons :

Clamecy est dans l'attente d'un grand événement : une révolution plus terrible que celle des petits boisseaux¹³ noircit à son horizon. Déjà la mairie prépare des billets pour les hussards à venir : les avoués emballent leurs dossiers, et M. X... a pris une pose abattue et découragée qui nous présage les plus grands malheurs. Sa canne elle-même, se traînant silencieusement sur le pavé, semble se conformer à sa triste pensée. On va même jusqu'à dire qu'on a vu des larmes suinter sur le cuivre doré de sa pomme. Aussi, pourquoi y a-t-il à Clamecy des floteurs ? Sans les floteurs, Clamecy serait un véritable paradis... [...] pour rendre Clamecy tout à fait habitable, il faudrait que le gouvernement ajoutât... cinq à six jolis petits forts détachés, dont les feux se croiseraient sur le faubourg révolutionnaire. M.X... et sa canne souscriraient à cette œuvre de pacification.

9 Raccourci fréquemment employé pour désigner la Compagnie du Commerce du bois de Paris.

10 Le choix de ce prénom n'est pas complètement innocent (évoquant les « jacqueries »). Quant à celui de « Brèchedent », au nom évocateur, il procède de l'usage habituel chez les floteurs de se désigner par un sobriquet.

11 Tillier s'est par ailleurs désigné sous un autre pseudonyme se rapprochant d'un point de vue sémantique de « Brèchedent » : celui de « l'infâme Louis Mordant ».

12 *Un Floteur à la Majorité du Conseil Municipal de Clamecy* (sept.1840), *Le Floteur Brèchedent à ses Abonnés et aux Gardes Nationaux* (oct.1840).

13 Allusion à la révolte des boisseaux, de mars 1837, contre l'instauration des mesures décimales.

Paillet et Dupin, suppôts haïs de la bourgeoisie locale

Ce M.X... que nargue Tillier sans le nommer (au risque de diffamation) est bien le juge Paillet, prototype de la bourgeoisie locale, qu'il qualifie de « chambellan de la bourgeoisie » et qu'il nous dépeint toujours appuyé sur son inénarrable canne. Il nous le montre, dans le cas présent, terrorisé par la tournure des événements ; car voici déjà un mois que, pour des revendications salariales, les floteurs se sont mis en grève ! Les autorités craignent une insurrection. Ils n'en seraient pas à leur première ; déjà lors du soulèvement de novembre 1763, puis de la terrible émeute de février-mars 1792 et du conflit de 1825, sans compter la fameuse révolte des boisseaux d'avril 1837, les choses s'étaient sérieusement envenimées¹⁴.

Aussi, pourquoi y a-t-il à Clamecy des floteurs ? interroge Tillier avec un brin d'impertinence[...] mais les floteurs sont là, comme le serpent à sonnettes au milieu des herbes embaumées de la savane américaine, comme un calembour de M. X...au milieu d'une conversation spirituelle, comme le Vésuve sur le bord de la riante Italie.

Mais comment amputer une ville de la moitié de sa population, voire davantage ? A l'époque de notre pamphlétaire, on recense dans leur corporation environ 500 individus portant le nom de « floteur », titre qu'ils transmettaient fièrement à leurs enfants avec leur profession.

« Il n'est jamais venu et il ne viendra jamais à l'idée d'un floteur, eût-il dix garçons, de donner à un seul d'entre eux un autre métier que le sien : ils ne veut pas qu'ils dérogent ; de même qu'un chêne ne peut produire qu'un chêne, de même un floteur ne peut produire qu'un floteur. Les petits du floteur, comme ceux du canard, sont à peine nés qu'ils courent à l'Yonne. »

On imagine à quel point le juge Paillet tremble de savoir que la plume du pamphlétaire s'est emparée de leur cause, dans cette grève de 1841. N'a-t-il pas en mémoire le terrible pamphlet que le maître d'école clamecycois a fait paraître à Auxerre et à Nevers l'année précédente ? Tillier l'avait cloué au pilori en le narguant dans cette désastreuse affaire du bal du comice de l'arrondissement, organisé à la mairie par la municipalité aux frais des contribuables mais interdite au petit peuple privé d'invitations. La colère du maître d'école avait fusé, considérant « les confréries insultées » et le peuple de Clamecy « traité par ses représentants comme un valet par son maître ». Pire ! le pamphlétaire, encourageant à venir « danser gratis », avait imaginé une véritable scène de jacquerie dans l'Hôtel de ville, avec la salle de bal mise à sac et les danseurs molestés sans façons :

Que diriez-vous, Messieurs, si nos jeunes hommes, échauffés par le vin, faisaient irruption dans votre bal et mettaient vos danseuses au pillage ? Les feriez-vous chasser par vos gendarmes d'une fête qui leur appartiendrait ?... Quel malheur si les robes blanches de vos femmes étaient tachées, non pas de sang, mais d'huile à quinquet ?

Vous figurez-vous M. Micot renversé, votre salle envahie, vos gracieuses guirlandes de femmes rompues et dispersées, M. Dupin¹⁵ haranguant la foule du haut de

¹⁴ Après la disparition de Claude Tillier (12 octobre 1844), d'autres conflits surgirent en 1850, 1851 (résistance au Coup d'Etat, suivie d'une terrible répression), mais aussi en 1856, 1862, et 1865 (Sources, Paul Cornu op.cité infra note 31).

¹⁵ A propos duquel Tillier dira plaisamment : « Il est trop bon danseur pour être de mon parti » !

*l'orchestre avec un seul revers à son habit carré et un verre de moins à ses lunettes ; M. Ladré, précipité jusqu'au menton dans la grosse caisse ; M. Front étouffé par M. Paillet, tombé avec honneur à son poste, et criant au secours de toute la force de son extinction de voix... On frémit, rien que de penser à ces choses !*¹⁶

Et Tillier de pointer du doigt les véritables responsables de ce « cataclysme » aussi épouvantable que grotesque :

...qui serait le plus coupable, dites-moi, de l'accusé ou de l'accusateur ?

Sachant la misère à laquelle est condamné le petit peuple - pour une grosse part celui des floteurs - le pamphlétaire, outré de l'argent dilapidé par la municipalité¹⁷ dans ce bal réservé aux notables de la ville, éclate en reproches :

Quoi ! Vous dépensez 700 francs...en mauvaise musique, en poussière, en fades compliments ; 700 francs dont il ne restera plus rien quand vos quinquets seront éteints. N'avez-vous plus rien d'utile à faire ? Votre Clamecy, ce vilain bossu qui pue de la bouche, est-il assaini et redressé ?

Dans un temps où le pain est si cher, où les travaux du port ne vont plus, ne trouveriez-vous pas, en cherchant bien, quelques misères à soulager ?

*Un cadeau de danse à une centaine de personnes qui auront bien dîné, et dont la bourse aussi sera pleine, est-ce de l'argent mieux employé qu'une aumône de pain faite à ceux dont les entrailles crient famine ?*¹⁸

Et le contempteur de la morale dévoyée de ces édiles municipaux de leur rappeler que tous les citoyens sont égaux devant la loi et que leur décision est en contradiction avec ce principe. Pour Tillier, en effet, tous les habitants de la commune, riches ou pauvres, doivent jouir des mêmes droits politiques.

L'imposture de Dupin

A l'encontre de Dupin Aîné¹⁹, que Tillier aime affubler de qualificatifs divers (« le roi de Clamecy »... « le grand homme du département »...), la charge du Flotteur Jacques Brèchedent se double d'une accusation d'imposture. Elle a trait en l'occurrence à la statue du flotteur qui, pour les Clamecycois, a toujours été lourde de symbole.

Une statue de pierre, honorant l'ancienne corporation des floteurs, trône de nos jours sur le pont de Bethléem qui enjambe l'Yonne et donne accès à leur ancien quartier. Elle est l'œuvre de l'artiste Robert Pouyaud et porte cette dédicace : « Aux Floteurs de Clamecy », doublée de cette magnifique formule de Romain Rolland, empruntée à son *Colas Breugnon* : « Ils seront dans son histoire sa noblesse aux rudes mains » .

Aujourd'hui encore, à chaque 14 juillet, le cortège du défilé fait un détour pour aller la fleurir ; puis il remonte au sommet de la côte du Crôt-Pinçon pour déposer une autre gerbe au pied du monument de la colonne, érigé en mémoire des victimes de l'insurrection clamecycoise contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, au rang desquelles nombre de floteurs.

¹⁶ *Un flotteur à la majorité du Conseil Municipal.*

¹⁷ A l'époque de Claude Tillier, le maire et ses adjoints sont nommés par ordonnance royale.

¹⁸ Ibidem

¹⁹ Issu d'une riche famille de la Nièvre, l'aîné des trois Dupin, André-Marie (1783-1865), avocat célèbre et jurisconsulte éminent, fut constamment réélu député depuis 1827, à plusieurs reprises président de la Chambre, procureur général à la Cour de cassation depuis 1830, opposant libéral sous la Restauration, devenu partisan et conseiller très écouté du roi Louis-Philippe.

La statue actuelle, inaugurée le 14 juillet 1945, remplaça le buste en bronze de Jean Rouvet qui fut longtemps désigné à tort (du fait de Dupin) comme l'inventeur du flottage. Le buste de Rouvet, dont le socle précise en toutes lettres qu'il fut élevé le 8 octobre 1828 « du produit de la souscription ouverte par A.M. Dupin », fut ensuite déplacé un peu en amont, à l'extrémité du radier de l'écluse, où l'inscription que Dupin fit écrire sur son piédestal reste toujours lisible : « A Jean Rouvet, inventeur des flottages en 1549 » et, sur le côté, « Honneur au travail et à l'industrie ».

Dans le choix porté sur Jean Rouvet, devenu porte-drapeau du flottage, Dupin ne fait que reprendre l'exemple donné par la puissante Compagnie du Commerce du bois de Paris (dite « le commerce »), qui avait adopté l'image de l'industriel négociant (Jean Rouvet) comme effigie sur ses jetons de flottage, cerclée d'une inscription sur la médaille d'argent le proclamant « Inventeur des flottages en 1549 ».

En réalité si Jean Rouvet contribua fortement à en perfectionner la technique, les véritables pionniers du flottage furent en 1546 Gilles Desfroissez, sur la Cure, pour le flottage à bûches perdues et Charles Lecomte, sur l'Yonne, qui en 1547 achemina jusqu'à Paris le premier train de bûches assemblées et liées, remplaçant le transport du bois par bateau (les « margotats »).

Dans l'établissement de cette supercherie, Claude Tillier incrimine Dupin qu'il soupçonne fort, par intérêt personnel, d'avoir inventé cette paternité apocryphe.

C'est, selon Marius Gérin, « *dans un but de popularité que Dupin Aîné fit élever par souscription à ce soi-disant patron des flotteurs, un buste sur le pont de Bethléem, entraînant dans cette souscription les noms du dauphin, des princes, des pairs de France, députés, ministres, marchands de bois et entrepreneurs de flottage du Nivernais. Même les plus pauvres ouvriers flotteurs apportèrent leur obole.* »

A cette erreur historique de paternité s'ajoute ce qu'on pourrait appeler « la supercherie du buste ». Tillier n'avait pas été le seul à être frappé par la ressemblance du buste de Jean Rouvet (œuvre de David d'Angers) avec celui que ce même sculpteur fit de Bonaparte, premier consul. Selon Gérin, « *des malicieux ont prétendu que Dupin l'avait fait tirer des caves du Louvre où on l'avait relégué sous la Restauration* ».

Avec non moins de malice, Claude Tillier dans *Belle-Plante et Cornélius* imagine Dupin voulant faire fondre une statue en bronze à l'effigie du pamphlétaire, par souscription. « **Seulement**, ajoute Tillier en le raillant, **je vous prie de ne pas mettre votre nom en lettres d'or sur le côté** », faisant allusion à l'inscription portée sur le buste de Rouvet.

Moi, je reprends mon picot²⁰ et je vais à mon travail²¹

Les flotteurs de bois à Clamecy représentent avec leurs familles (femmes et enfants) une population de plus de 2000 personnes vivant des activités du flottage (tirage, tritage²², empilage, confection des radeaux etc.). Ces opérations nécessitent une abondante main d'œuvre, astreinte à des journées de travail extrêmement longues et harassantes.

Mais le flottage est une activité saisonnière. Les familles nombreuses souffrent

20 Le picot était un outil du flotteur, sorte de croc lui permettant de tirer les bûches de l'eau avant la confection des trains de bois. 700.000 stères de bois, issus des forêts du Morvan, étaient chaque saison acheminés par le « grand flot » sur l'Yonne et sur la Cure jusqu'aux ports de flottage.

21 Tillier, phrase tirée de la conclusion de son pamphlet *Un Flotteur à la Majorité du Conseil Municipal de Clamecy*.

22 Après le tirage, le tritage consistait à trier les bois sortis de l'eau selon les marques de leurs propriétaires, avant de les empiler séparément en attendant la construction des radeaux.

durant l'hiver de disette, faute de travail dans cette partie de l'année . « *Pendant l'hiver, l'Yonne leur est marâtre* ».

Tillier insiste beaucoup, et avec un réalisme saisissant, sur les rudes conditions d'existence du floteur²³ et sur les dangers extrêmes encourus par les compagnons de rivière, chargés d'acheminer les radeaux jusqu'à Paris.

Ce métier est loin d'être une sinécure. Il est « *une lutte continue avec le fleuve* ». Les risques que prend jour et nuit le compagnon de rivière sur son train de bois, sont supérieurs à ceux du matelot car rien ne le protège des intempéries. Certains y perdent la vie car le passage des ponts et des pertuis est périlleux, et il arrive que les trains de bois viennent s'y fracasser.

La misère des ouvriers floteurs est tributaire de plusieurs facteurs : elle est liée à leurs maigres rémunérations certes, au caractère saisonnier de leur activité également, mais aussi à la surabondance de bras ; Tillier dénonce le fait que cet excès de main d'œuvre puisse favoriser une discrimination à l'embauche, permettant aux faiseurs de flottage²⁴ de choisir en priorité leurs familles ou leurs protégés, et d'écarter parmi les floteurs les meneurs et les fortes têtes en particulier.

Ce qui rend la misère d'un grand nombre d'entre eux incurable, c'est que les entrepreneurs de flottage, ayant de quoi choisir, n'emploient que les plus habiles ouvriers ou ceux qui tiennent à eux par les liens de la parenté, ou ceux encore qui se soumettent le plus facilement à leurs exigences²⁵.

La fronde des floteurs

Mais que réclament au juste les floteurs durant ce conflit de 1841 ?

Claude Tillier signale, dans sa *Chronique de Clamecy* , qu'ils ont adressé une pétition à M. le préfet de la Nièvre, dans laquelle sont consignées toutes leurs réclamations.

Ils en veulent aux entrepreneurs de flottage, leurs patrons, appelé « faiseur de flottage » chargés de faire construire les trains de bois et d'acheminer les radeaux jusqu'à Paris.

Il y a dix ans, certains faiseurs de flottage avaient décidé que leur salaire déjà très bas (s'élevant à 3 francs par jour)²⁶ serait amputé, ou plus exactement « suspendu » en période de basses eaux jusqu'à ce que les crues remettent à flot leurs trains. On nommerait cela aujourd'hui : du chômage technique, sans indemnité. Jusque là les floteurs percevaient leur salaire quotidien quel que soit le niveau d'étiage de la rivière, et que leur train de bois naviguât ou pas.

Voici comment leurs patrons justifiaient leur point de vue :

Ils dirent à leurs ouvriers : Vous savez que nos bénéfices sont incertains ; notre fortune est dans les vents et les nuages ...il est rationnel que chacun de vous prenne pour lui une parcelle de nos pertes ; nous ne pouvons plus désormais vous employer

23 Voir extraits en pages annexes.

24 Les faiseurs de flottage étaient généralement d'anciens floteurs devenus patrons.

25 *Chronique de Clamecy*, 18 avril 1841.

26 Claude Tillier précise dans son article, à titre comparatif, que « *les lunettes bleues de M.C...*(il s'agit de Pierre Crochet, agent général du commerce des bois) *coûtent 7.000 fr... , juste 3.500 fr. par verre* » !

On peut aussi, pour se faire une idée de ce que représentait à l'époque le salaire journalier du floteur, mentionner qu'en 1840 le député Dupin aîné payait 2.691,97 francs de contributions (cf. Marius Gérin, *Un Floteur à la Majorité du Conseil*, note 11) ; Marius Gérin faisant remarquer en outre que les floteurs travaillaient à peine une moitié de l'année. Tillier rapporte lui-même, dans le pamphlet en question, que « *Dupin...gagne 36.000 francs par an* » .

qu'à une condition, c'est que, si vous êtes obligés de vous arrêter à cause des basses eaux, avant Marie-Château²⁷, vos trois francs par jour vous seront retranchés jusqu'à ce que la crue remette à flot votre train ; du reste, ce que nous vous proposons est de toute justice : Marie-Château n'est qu'à 5 lieues de Clamecy, vous pouvez très bien, votre train s'arrêtant, revenir dans votre maison et vous livrer à un autre travail. »

Les floteurs ne s'en laissèrent pas compter, et rétorquèrent avec des arguments imparables, non sans orgueil ni ironie :

Maîtres, répondirent les ouvriers, vous, nos anciens confrères de fatigue et de labeur,²⁸ vous usez envers nous d'un procédé peu paternel ; vous spéculiez sur notre misère...

[...] si la pluie vient, vous gagnez, et la sécheresse vous fait perdre. Mais quand l'Yonne, à plein lit, vous charrie de l'or, nous faites-vous part de vos bénéfices ? [...] Nous pouvons, il est vrai, revenir de Marie-Château à Clamecy en peu de temps, mais que ferons-nous dans nos maisons ? Tisserons-nous de la tapisserie ou nous tricoterons-nous des bretelles ? Vous savez bien que nous vous appartenons, que nous avons les bras liés par le marché que nous avons fait avec vous ; nous ne pouvons ni faucher ni moissonner ; ni aller couper au bois ; car aussitôt que viendra l'écluse, il faudra que nous courions à notre train.

A cela les ouvriers faisaient valoir l'aggravation de leur misère par l'augmentation du coût de la vie au fil des ans.

Si vous retranchez de l'ancien salaire, que deviendrons-nous ? Que deviendront nos femmes et nos enfants ? Faut-il que nous retranchions de notre vie tout ce qui peut la rendre tolérable ? Que nous n'existions plus que pour travailler et souffrir, en un mot, que nous soyons vos nègres ?

Au terme du conflit, Claude Tillier nous apprend que les ouvriers, pressés par la faim, furent obligés de céder sur leurs revendications et se résignèrent...jusqu'à cette date du printemps de l'année 1841, soit 10 ans plus tard, où le conflit se ralluma avec encore plus de vigueur, faisant trembler une fois de plus la bourgeoisie locale. Cette fois-ci ils ont le pamphlétaire clamecycois pour porte-parole de leur grève.

Ils sont convenus entre eux de ne point travailler tant que l'ancien tarif n'aurait pas été rétabli. Et, en effet, quoique la saison des flottages ait commencé, depuis un mois, aucun train n'a pu être confectionné.

Sachant qu'il n'existe encore, à l'époque, aucune loi sociale qui garantisse les droits des travailleurs, le mouvement de fronde va beaucoup plus loin ; il porte sur des revendications autres que salariales, avec le souhait des floteurs de pouvoir se grouper en « syndic » (préfiguration des syndicats), de faire éclore le concept d'égalité salariale et la notion de convention du travail.

Voici, d'une manière tout à fait audacieuse et avant-gardiste, ce que réclament les floteurs dans cette grève, d'après le témoignage de Claude Tillier :

Ils demandent encore qu'il leur soit accordé un syndic auquel les faiseurs de flottage soient obligés de s'adresser quand ils auront besoin d'ouvriers ; par ce syndic tous les floteurs seront envoyés par tour de numéro sur les ports. Ces travailleurs ne seront plus désignés par un nom, mais par un chiffre ; et ils ne communiqueront plus que par le syndic avec les faiseurs de flottage . Ainsi la vaste confrérie de St-Nicolas

27 Sans doute « Mailly-le-Château », (en aval de Châtel-Censoir) à une vingtaine de km environ de Clamecy .

28 Voir, supra, note 24.

ne ferait plus qu'une seule famille parmi laquelle le travail serait mis en commun comme le salaire au bout de l'année ; le plus faible aurait travaillé autant que le plus fort, et le plus maladroit aurait reçu autant que le plus habile.

Au travers de leur combat pour l'égalité sociale, le pamphlétaire rend hommage à la grande maturité de ces floteurs qui cherchent à mettre en pratique, de façon empirique, ce qu'alors des professeurs d'économie politique, des philosophes proches des socialistes, ou des journalistes progressistes comme Tillier, en sont encore à échafauder au stade de la théorie.

Nous n'en sommes pas encore à l'égalité politique, et eux, ils en sont déjà à l'égalité sociale.

Mais il semble que, dans le sillage des floteurs, et leur rêve utopique de grande fraternisation ouvrière, Claude Tillier avance lui-même l'idée d'expériences plus audacieuses encore. Il suggère le principe de coopératives ouvrières, qui permettraient aux floteurs de réunir entre eux les capitaux nécessaires à la bonne marche de leur industrie, de manière à s'organiser dans leur travail en se passant de leurs patrons. Ce nouveau type d'organisation du travail serait même, d'après lui, bénéfique aux marchands de bois qui voient d'un très mauvais œil tous ces conflits à répétition entre ouvriers et « faiseurs de flottage ».

Les marchands de bois ont intérêt à ce que ces contestations entre la main d'oeuvre et les capitaux cessent enfin. Ils ont besoin, pour l'exploitation de leur industrie, que l'union règne entre les floteurs et les faiseurs de flottage. Ils pourraient très bien prendre sous leur patronage le règlement proposé par les floteurs et ils ne traiteraient plus avec les faiseurs de flottage qu'à la charge par eux de se conformer au nouveau règlement....[...]Les floteurs pourraient très bien se réunir, par sociétés de cinq à six individus, et former ainsi la monnaie d'un faiseur de flottage. Ils n'auraient pas sans doute à leur disposition tous les capitaux qui leur seraient d'abord nécessaires ; mais le travail, l'intelligence et la probité sont un fonds sur lequel on prête volontiers, et les floteurs sont riches de ce fonds.²⁹

Dans cette vision prémonitoire Tillier suggère ici, avec une étonnante lucidité, ce qui verra effectivement le jour dans la seconde moitié du siècle.³⁰

Quant à l'issue de cette grève très dure³¹, Claude Tillier, tandis qu'il achève son article du 18 avril 1841, n'affiche pas d'optimisme particulier ni même d'espoir mesuré. Il doute que la pétition des floteurs aboutisse. *« Je ne sais quel a été le sort de cette*

29 Nous croyons utile de rapporter à ce propos une note intéressante d'Amédée Dunois-Catonné : il précise que « ce que Tillier préconise ici, c'est la formation, entre ouvriers floteurs, d'une association coopérative de production. Idée presque neuve, si l'on considère que la première association de ce genre ne date que de 1834 (elle était l'oeuvre du démocrate Buchez) et que ce n'est qu'en 1848 qu'il se produisit un sérieux mouvement dans ce sens ». Note à compléter. Voir Buchez. Et Louis Blanc (Ateliers nationaux)

30 A la fin du Second Empire, les floteurs finirent... par constituer des associations ouvrières (préfigurant les coopératives) qui traitaient directement avec les marchands, écartant l'intermédiaire des faiseurs de flottage. (Sources : Paul Cornu, *Grèves de Floteurs sur l'Yonne aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, Cahiers du Centre, 1911*).

31 Nous savons, par l'étude que Paul Cornu nous a fournie sur les « Grèves de Floteurs sur l'Yonne » (*Cahiers du Centre, 1911*) que le 20 avril (1841) soit deux jours après la parution de l'article de Tillier dans *L'Association*, les ouvriers des ports maintenaient leurs revendications essentielles, celles du retour à leur ancien tarif de rémunération.

Le 28 avril, le travail reprenait après des démarches pressantes effectuées auprès de « deux entrepreneurs encore irréductibles » et des ouvriers « les plus affaiblis par la misère ». La grève s'était achevée sans heurts. L'administration réclama « avec insistance » auprès du ministre que le règlement (revenant à l'ancien mode de rémunération) depuis si longtemps promis, fût dans un souci d'apaisement accordé avant la campagne de 1842.

pétition », nous dit-il. Il opine même à croire que « *les floteurs ont pris une fausse route en s'adressant au préfet de la Nièvre* ».

Dans l'immédiat, estime-t-il, que pourrait faire le gouvernement du roi Louis-Philippe, en l'absence totale de lois sociales en France ?

« *Le gouvernement ne peut, d'après les lois qui existent, tarifier le salaire des ouvriers et imposer ce tarif à ceux qui les emploie* », conclut Claude Tillier mais, comme pour pallier ce constat d'impuissance, il suggère une idée quasi révolutionnaire, à savoir qu'en dehors de toute doctrine (c'est-à-dire en toute indépendance) et en l'absence de toute intervention gouvernementale, il appartient donc aux ouvriers de prendre leur sort en main : à eux de faire aboutir les réformes qui aboutiront à leur émancipation, à de meilleures conditions de salaire et de travail, à plus de justice et plus de dignité.

Conclusion : Les Floteurs à l'avant-garde du progrès social

On le voit, cette chronique aborde beaucoup de thèmes, d'une étonnante modernité pour l'époque, tels que la concurrence, le chômage technique, la pression de la rentabilité sur les niveaux de salaire, l'indemnisation du chômage, le droit de grève, l'organisation syndicale. Elle y aborde des concepts entièrement nouveaux : une réflexion sur les modes de production, sur les rouages entre le capital et le travail et les rapports conflictuels entre patrons et ouvriers.

Elle valorise le combat (celui de David contre Goliath !) des valeureux floteurs de Clamecy, mettant l'accent sur leur ténacité, leur fierté d'appartenir à ce petit peuple laborieux et intègre, courageux au travail comme dans ses luttes :

Fi ! De ces larges coupes où l'on boit à longs traits la sueur de l'ouvrier ; fi ! de ces ragoûts fins assaisonnés avec la graisse du pauvre ! Nous aimons mieux être de pauvres ouvriers que des bourgeois enrichis trop vite.

Tillier met l'accent sur l'étonnante précocité de conscience de classe qui anime la confrérie des floteurs. On ne s'en étonnera pas, sachant que l'exercice de leur profession les amenait à intervalles réguliers jusqu'à Paris, d'où ils revenaient imprégnés des idées qui circulaient dans la capitale.

Tillier a fait montre d'une grande sincérité dans la défense des floteurs, une certaine fougue aussi. Sa pensée se situe à mi-chemin entre les utopies socialistes, dont il est nourri, et un certain réalisme politique. Elle a le mérite d'avoir exposé, avec lucidité, bien avant l'heure, l'émergence des grandes revendications ouvrières et le pressentiment des luttes futures qui vont agiter tout son siècle.

La question que se pose Amédée Dunois-Catonné, à qui nous devons la connaissance de ce bel article (plus qu'un article, un magnifique plaidoyer) est de savoir, dans cette grève de 1841, si Claude Tillier a rencontré, encouragé, voire accompagné les floteurs dont il entreprend si âprement la défense, et si cette fracassante « **Chronique de Clamecy** » a pesé sur l'issue de leur grève ? L'idée ne manque ni de séduction, ni de vraisemblance mais, faute de preuve, la question demeure en suspens.

Claudine GALMARD, juillet 2012

